

PROCEDURE DE GESTION DES EQUIPEMENTS

CE-PR-07 REV00

10/01/2019

00	10/01/2019	Création				
REV	DATE	DESIGNATION	NOM REDACTEUR	VISA	NOM APPROBATEUR	VISA



**PROCEDURE GESTION DES
EQUIPEMENTS/MATERIELS**

CE-PR-07 REV00

03/09/2019

Page 1 / 4

Date :

Émetteur :

Diffusion

Générale

Version : 00

SOMMAIRE

1. Objet de la procédure	2
2. Domaine d'application.....	2
3. Définition et Abréviation.....	2
4. Disposition.....	2
5. Références	2
6. Description	3-4





PROCEDURE GESTION DES EQUIPEMENTS/MATERIELS

CE-PR-07 REV00

03/09/2019

Page 2 / 4

Date :		
Émetteur :		
Diffusion	Générale	Version : 00

1. Objet de la procédure :

Cette procédure a pour but de définir le système de gestion des équipements de la société Congo Exploration sur :

- Le suivi rapport aux objectifs et cibles que s'est fixé la société Congo Exploration .
- L'évaluation de la conformité à la réglementation et législation environnementale et SST.

Les résultats sont analysés et utilisés pour déterminer les points satisfaisants et pour identifier ceux qui nécessitent des actions correctives, préventives et des améliorations.

2. Domaine d'application :

Cette procédure est applicable aux activités liées à la société Congo Exploration .

3. Définition et Abréviation :

- **Contrôle** : Action de mesurer, examiner, essayer, passer au crible une ou plusieurs caractéristiques d'un produit ou d'un service et de les comparer aux exigences spécifiées en vue d'établir leur conformité.

4. Disposition :

- Le Responsable QHSE est responsable de la mise en œuvre de la procédure
- Les responsables de service (Direction technique et Travaux) assurent son accompagnement dans cette mission.
- Cette procédure dérive du travail du département QHSE et technique, qui ont donc pour tâche de la faire appliquer et respecter dans toute la structure.

5. Documents associés :

- Norme ISO 14001 :2015
 - Norme ISO 45001 :2015
-



PROCEDURE GESTION DES EQUIPEMENTS/MATERIELS

CE-PR-07 REV00

03/09/2019

Page 3 / 4

Date :

Émetteur :

Diffusion

Générale

Version : 00

6. Description

Pour chaque contrôle réalisé, le responsable s'assure de posséder les fiches de contrôle (check-list) pour des contrôles internes et des certificats de conformité des équipements contrôlés lors d'une certification par un organisme extérieur.

Contrôles internes :

- Pour chaque équipement, il est mis en place des fiches de checking suivant une fréquence définie partant de 1 à 3 mois, dans le fichier de suivi des équipements.
- Cette fiche regorge tous les points à contrôler selon l'équipement.
- La fiche est conservée dans un classeur bien identifié dans le bureau HSE.
- Les points négatifs notifiés lors du contrôle sont non seulement mentionnés sur la fiche mais renseignés sur la fiche d'anomalies pour le suivi et la correction de la non-conformité.

En cas de travaux, les équipements comme : perceuse, meuleuse et autre font face à une vérification visuelle technique avant et après utilisation.

Contrôles externes :

- Concernant le contrôle externe, la fréquence de contrôle qui varie entre 1 an ou plus soit de 6 mois, est définie par l'organisme externe de contrôle et un certificat est remis attestant la conformité de l'équipement.
- Ledit certificat est rangé dans le classeur de suivi des équipements détenu par le D.HSE et scanné dans le dossier HSE Congo Exploration /Matériels/Certificats.

Organisme extérieur de contrôle : ATIS CONGO, MTS, MULTITECH, BUREAU VERITAS, et autres.



PROCEDURE GESTION DES EQUIPEMENTS/MATERIELS

CE-PR-07 REV00

03/09/2019

Page 4 / 4

Date :

Émetteur :

Diffusion

Générale

Version : 00

Liste des équipements :

N°	Matériel et équipement dalle de transfert
1	Compresseur à air
2	Pompe à huile
3	Pompe à eau
4	Pince à fût
5	Pince simple
6	Sangle à 4 bras
7	Sangle normal
8	Casque
9	Visière
10	combinaison coton
11	combinaison jetable
12	Gant néoprène
13	Botte en cuire
14	Botte en pvc
15	Tablier imperméable
16	Masque 3M
17	Gant en cuir

Sortie de matériels :

- Au niveau du magasin, à chaque sortie de matériel, un registre y est mis en place afin de renseigner tout équipement sortant du magasin et sa destination.
- Le registre est rempli par le preneur sous la supervision d'un responsable veillant à ce que la quantité et la qualité soit respectée.
- Toute sortie de matériel non renseigné ou reporté au Département HSE ou Technique est donc considérée comme vol et sera accompagné par une sanction suivant le règlement intérieur Congo Exploration.
- A la fin de toute utilisation, l'équipement est bien nettoyé et rangé dans le magasin à sa place recommandée.
- Les équipements chantier : sont rangé dans un endroit bien spécifique à une température bien adaptée pour sa bonne conservation.